

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 Août 2020 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Aurore PELLIEU, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Céline PRIGENT.

MM. Laurent MAROT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S : Mme Audrey MOUFLET, ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND et M. José THIEBAUT, ayant donné pouvoir à M. Laurent MAROT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aurore PELLIEU.

En raison de la crise sanitaire et à la demande de plusieurs conseillers, la séance a lieu à huis clos (cf. article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 JUILLET 2020 :

M. le Maire explique que 2 remarques ont été communiquées par M. Frédéric FLAMAND :

- **ARTICLE 2** : "M. Frédéric FLAMAND constate que le budget attribué aux indemnités n'augmente pas (article 6531)"
est remplacé par
"M. Frédéric FLAMAND s'étonne que le budget attribué aux indemnités n'augmente pas plus (article 6531)."
- **ARTICLE 4** : "M. Frédéric FLAMAND rajoute « peu probable car le maïs est avec OGM par exemple »"
est remplacé par
"M. Frédéric FLAMAND rajoute « peu probable car le soja est avec OGM par exemple »".

Celles-ci seront rectifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 27 Juillet 2020, avec les remarques de M. Frédéric FLAMAND.

2. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'ajout du point suivant :

- **Bail du Centre des Finances Publiques.**

3. AUGMENTATION TARIF CANTINE :

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité, compte-tenu de la perte dû à la crise sanitaire liée au Covid-19 et l'augmentation dû coût du repas de notre prestataire "La Normande", d'ajuster les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2020/2021.

Il propose donc de fixer les montants comme suit :

- | | | |
|---|-----------------|-----------------|
| • <u>Repas par enfant (surveillance incluse)</u> | → 5,10 € | (2019 : 4,75 €) |
| • <u>Tarif réduit à partir du 3^{ème} enfant (surveillance incluse)</u> | → 3,55 € | (2019 : 3,30 €) |
| • <u>Repas sans périscolaire</u> | → 2,75 € | (2019 : 2,60 €) |
| • <u>Temps périscolaire</u> | → 2,35 € | (2019 : 2,15 €) |
| • <u>Repas personnes extérieures</u> | → 2,88 € | (2019 : 2,70 €) |

Cette augmentation sera applicable au 1^{er} Septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (13 voix pour, 2 voix contre) d'accepter cette proposition.

4. MODIFICATION CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pour la restauration scolaire.

Il propose de transformer le poste qu'occupé Mme Patricia MOLSKI pour 20h00 et d'augmenter la durée à 24h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette modification de poste.

5. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION MG FILMS :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « MG Films » représenté par M. Maxime GODART, afin de procéder au tournage de leur court-métrage, qui est assez onéreux. Celui-ci se déroulera dans l'Oise et plus particulièrement à Lassigny, Noyon et Compiègne.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer une somme : celle-ci sera donc de 1500 € et ce montant sera prélevé sur le compte 6574, dans l'article "Divers".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder cette subvention exceptionnelle.

6. BAIL DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES :

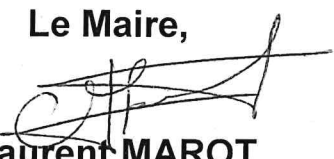
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de renouveler le bail du Centre des Finances Publiques pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} Octobre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire pour signer le bail et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Lassigny, le 31 AOUT 2020



Le Maire,


Laurent MAROT